



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE & CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE ADRESSES EMAILS PROFESSIONNELLES

Version en date du 01 juillet 2020

Les présentes Conditions Particulières de Vente (ci-après les « CPV ») forment un contrat entre la société Ligne Web Services - LWS, société par action simplifiée au capital de 500.000 euros, identifiée sous le numéro 851 993 683 RCS Epinal, dont le siège social est sis 2 rue Jules Ferry 88190 Golbey, représentée par son gérant (ci-après « LWS »), qui exploite les sites Internet accessibles aux adresses suivantes : «lws.fr», «tophebergement.com», «tophebergement.fr», «hebergeur-discount.com», «a-a-hebergement.com», «mister-hosting.com», «misterhosting.com», «007hebergement.com», «hebergementwordpress.fr», «1hebergement.com» (ci-après «LWS» ou le « Site Internet »), d'une part, et toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, agissant en tant que particulier ou professionnel, qui commande à LWS une prestation d'adresses emails professionnelles (ci-après le « Client » ou « Vous »), d'autre part.

Les présentes CPV sont applicables cumulativement aux conditions générales de vente de LWS (les « CGV »). En cas de contradiction entre les présentes CPV et les CGV, les CPV prévaudront. En cas de contradiction entre les présentes CPV et des annexes, les annexes prévaudront.

Toute demande de prestation d'adresses emails professionnelles est soumise à l'expédition préalable par le Client d'un bon de commande dans les conditions ci-après déterminées. Elle implique, votre acceptation pleine et entière aux présentes CPV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins. LWS ne peut être tenue à aucune garantie à cet égard. Le Client déclare avoir reçu de LWS, toutes les informations et tous les conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en parfaite connaissance de cause.

Les présentes CPV peuvent être modifiées à tout moment par LWS. La dernière version en date des CPV se trouve à l'adresse du site Internet suivie de « /cgv ».

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles LWS s'engage, à la demande du Client, à fournir un service d'adresses emails professionnelles au Client (ci-après le « Service »). Le Client reconnaît expressément que LWS ne participe aucunement à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place des adresses emails professionnelles du Client.

ARTICLE 2 : COMMANDE

La demande d'ouverture ou de renouvellement d'une solution d'adresses emails professionnelles auprès de LWS est matérialisée par l'émission d'un bon de commande dûment complété par le Client et adressé à LWS. L'expédition de ce bon de commande à LWS entraîne l'acceptation sans réserve, par le Client, des présentes CPV. LWS n'est tenue contractuellement vis-à-vis du Client qu'après l'encaissement complet des sommes requises au titre de la prestation du Service convenu.

A la réception du bon de commande, LWS adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à ses adresses emails professionnelles.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE ADRESSES EMAILS PROFESSIONNELLES

LWS garantit un accès aux adresses emails professionnelles du Client dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes de courrier électronique (« e-mails ») dans des conditions d'utilisation raisonnable. Dans l'hypothèse où l'accès au Service ne pourrait être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières du service d'adresses emails professionnelles.



ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE LWS

LWS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service d'adresses emails professionnelles de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Elle ne répond que d'une obligation de moyens.

LWS s'engage à assurer l'accès au Service 24h/24 tous les jours de l'année, sous réserve des cas énoncés par les CGV dans lesquels le Service pourra être suspendu sans droit à indemnité au profit du Client.

LWS informera, dans la mesure du possible le Client, dans un délai raisonnable, par courrier électronique ou au travers du site Internet, d'une éventuelle interruption du Service, afin que le Client puisse prendre ses dispositions.

LWS s'engage à :

- Intervenir rapidement en cas d'incident,
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils,

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE LWS

5.1. LWS se réserve le droit d'interrompre le Service, notamment si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de LWS, que ce soit suite à un piratage dudit Service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système. LWS s'engage à rétablir la connexion sur demande du Client, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

5.2. LWS ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

5.3. LWS ne pourra être tenue responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client.

5.4. LWS ne saurait être tenue responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client. En conséquence, LWS recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins. LWS n'est pas tenue de faire une sauvegarde des données du Client.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

6.1. Utilisation des ressources et de la distribution

Tout usage du Service au-delà des limites indiquées dans le service d'adresses emails professionnelles choisi par le Client donnera droit à LWS de suspendre le Service sans préavis ni justification, ni droit à indemnité.

Le Client est responsable de la gestion régulière de sa boîte email sur son compte LWS. Il est obligatoire de relever les emails au moins tous les quatre vingt dix (90) jours, pour éviter la désactivation de la boîte email. En cas de non-respect de cette obligation, la réception des emails sera désactivée sur la boîte mail concernée, ce qui signifie qu'elle ne pourra plus recevoir de nouveaux emails. Cependant, les emails reçus avant la désactivation seront conservés et la boîte email conserve la possibilité d'envoyer des emails. La réactivation de la boîte email se fait instantanément dès que le Client se connecte à celle-ci.

Si le stockage maximal de la boîte email autorisé par le tarif applicable est dépassé, LWS se réserve le droit de renvoyer les messages personnels destinés au Client à l'expéditeur.

Le Client est averti sur l'adresse de contact de sa fiche client sept (7) jours avant la suspension afin d'y remédier.

6.2. Contenu

Le Client est seul responsable de la rédaction du contenu. Il lui appartient en conséquence de respecter l'intégralité des dispositions administratives, légales ou réglementaires applicables, en particulier la loi sur la liberté de la presse et le droit de la propriété intellectuelle.

Les données mises à disposition ou stockées via les services LWS doivent répondre aux lois françaises en vigueur ainsi qu'à celles du pays d'origine du client.

Le client est le SEUL responsable du contenu de toutes les informations hébergées sur son compte ainsi que de la diffusion de ces informations. En aucun cas LWS ne saurait être tenue responsable d'un manquement aux lois françaises ou autres que le client auraient éventuellement enfreintes.

L'envoi de courriers non sollicités (SPAM) par l'intermédiaire des services LWS est strictement interdit et sanctionné. Cela pourra entraîner la fermeture immédiate et sans préavis du compte concerné.



Le Client déclare assumer pleinement toutes les obligations et conséquences légales découlant de la fourniture de ses services par le biais du service d'adresses emails professionnelles dans le cadre du présent contrat. LWS ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

LWS se réserve expressément le droit de suspendre, avec ou sans préavis, tout accès au Service, ou à une partie quelconque du Service, dans tous les cas où tout ou partie de l'exploitation des adresses emails professionnelles du client porteraient atteinte à l'ordre public ou aux intérêts de tiers. LWS n'aura pas à justifier sa décision et ne devra aucune indemnisation au Client.

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité. Le Client s'engage à conserver sur son ordinateur personnel une copie des données transmises. LWS ne saurait être tenu responsable de la perte de données non sauvegardées par le Client lui-même.

6.3. Déclarations

Le Client est seul responsable des démarches, déclarations, demandes d'autorisation prévues par les lois et règlements en vigueur concernant la mise en œuvre et l'exploitation de ses adresses emails professionnelles hébergées par LWS, au regard, notamment, de la législation en vigueur concernant la réglementation des services relevant du secteur audiovisuel, les traitements de données nominatives et la cryptologie. Le Client décharge LWS de toute responsabilité à cet égard.

En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre LWS et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

6.4. Taille

Le Client est responsable de l'espace de stockage autorisé par le service d'adresses emails professionnelles. Les quotas des offres peuvent être changés à tout moment pour assurer une stabilité accrue de nos serveurs.

LWS se réserve le droit de couper le service du client sans qu'aucune réclamation ne puisse être effectuée. Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité. Le Client s'engage à conserver une copie sur son ordinateur personnel de ses données.

Généralement, le client est prévenu de la surconsommation sans que son service ne soit désactivé. Cependant, LWS se réserve un droit de suspension immédiate et sans préavis si celui-ci met gravement en danger la stabilité des installations.

6.5. Mesures de vérification du trafic

LWS met en place un système de mesures techniques destiné à lutter contre les envois de courriels frauduleux ainsi que la pratique du SPAM émis depuis ses infrastructures. A cette fin, LWS procède à une mesure de vérification du trafic émis depuis le Service utilisé par le Client à destination du port vingt-cinq (25) (serveur SMTP) sur internet. Cette opération consiste à vérifier le trafic par le biais d'outils automatiques. Les envois ne sont ni filtrés ni interceptés mais vérifiés avec un décalage temporel de quelques secondes. Ces opérations sont faites en parallèle et en aucun cas de manière frontale entre le serveur et le réseau internet. De même, aucune opération n'est effectuée sur les courriels émis : LWS ne procède pas au marquage (Tag) des courriels, et ne modifie d'aucune manière les courriels envoyés par le Client. Aucune information n'est stockée par LWS lors de ces opérations en dehors de données statistiques. Cette opération est effectuée de manière régulière et totalement automatique. Aucune intervention humaine n'est réalisée lors de la vérification du trafic vers le port 25 (port SMTP).

LWS se réserve le droit dans certaines circonstances de bloquer l'émission de courriels. Dans l'hypothèse d'envois depuis le serveur du Client de courriels identifiés comme SPAM ou frauduleux, LWS en informe le Client par courriel et procède au blocage du port SMTP du Serveur.

Le Client peut demander le déblocage du port SMTP par l'intermédiaire de son Interface de gestion. Tout nouveau courriel identifié comme SPAM entraînera un nouveau blocage du port SMTP pour une durée plus importante. A compter du troisième blocage, LWS se réserve la possibilité de refuser toute nouvelle demande de déblocage du port SMTP.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS CONCERNANT LE SERVICE MIS À DISPOSITION PAR LWS

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité. Le Client s'engage à conserver sur son ordinateur personnel une copie des données transmises. LWS ne saurait être tenu responsable de la perte de données non sauvegardées par le Client lui-même.



LWS met à la disposition du Client une fonctionnalité « listes de diffusion » permettant l'envoi de messages électroniques à plusieurs destinataires. Compte tenu des aléas inhérents à Internet et à la transmission des données sur un réseau informatique, LWS n'est en aucun cas responsable de la non réception des e-mails par les destinataires membres d'une liste de diffusion. Il appartient au Client de s'assurer que les adresses électroniques dont il dispose sont correctes.

L'utilisation du SPAM est totalement interdite et sanctionnée. Cela pourra entraîner la fermeture immédiate et sans préavis du compte concerné. Le Client doit s'assurer du consentement préalable des tiers à recevoir des courriers électroniques de sa part, dans le respect des dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (« LCEN »). En cas de plainte de quiconque (client ou non client) concernant un e-mail envoyé à partir des installations mises à la disposition du Client par LWS ou comportant les URL des sites hébergés chez LWS, le Client devra assumer seul toute responsabilité vis-à-vis des tiers.

En cas de non-respect de cet engagement, le Client reconnaît que LWS est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du Service mis en cause pendant une durée de 5 (cinq) jours minimum voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements envoyés par LWS au Client relativement aux pratiques de « spamming » (courriers électroniques non sollicités) ou de saturation du serveur à la suite des envois de courriers électroniques par le Client.

Dans tous les cas cités ci-dessus, LWS pourra interrompre le service d'adresses emails professionnelles concerné sans préavis et sans versement d'indemnité.

Tous les envois de courriers électroniques groupés doivent être effectués avec l'accord préalable des destinataires. Tous les envois de courriers électroniques de démarchage sont proscrits, quelle que soit la nature de l'expéditeur, du moment que le destinataire n'en ait pas sollicité la réception.

La messagerie n'est pas soumise au quota d'espace disque exprimé dans les présentes CPV. Les mails de 3 (trois) mois et plus stockés dans les dossiers SPAM (Pourriels) et Corbeille seront automatiquement supprimés du serveur mis à la disposition du Client.

ARTICLE 8 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs indiqués sur le site Internet, relativement au service d'adresses emails professionnelles sont exprimés hors taxes et correspondent à une période d'1 (un) mois.

Le tarif varie en fonction de l'offre d'adresses emails professionnelles et de la durée d'engagement choisie par le Client lors de la commande. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par LWS correspond au montant total à payer par le Client.

Les services souscrits dans le cadre d'un prélèvement automatique sont reconduits tacitement, dès lors que le mode de paiement fourni par le client le permet. Dans le respect de la loi législation française et de la tacite reconduction, le client est informé du renouvellement et du prélèvement qui aura lieu.

Le Client pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à LWS, réceptionnée par LWS au plus tard 15 (quinze) jours avant le terme du contrat.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du Code de la Consommation, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Epinal (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

Le client s'engage à respecter les lois françaises et internationales en vigueur durant toute la durée de vie du contrat.

Le présent contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit Français.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions.

Ces conditions sont valables pour tous les sites de vente gérés par LWS.